



Challenge de l'A.E.L.F.B. (Fauve de Bourgogne)

Règlement

- Article 1

Les titres:

- Meilleur mâle (ouvert à tous les éleveurs) désigné par le jury
- Meilleure femelle (ouvert à tous les éleveurs) désignée par le jury
- Meilleur ensemble (réservé aux membres de l'A.E.L.F.B.) le classement sera fait par un responsable du club.

- Article 2

Les récompenses:

Le comité organisateur offrira une plaque ovale 18x12 environ gravée à chaque titre:
(Meilleur mâle, Meilleure femelle, Meilleur ensemble).

Exemple de texte:

● Challenge A.E.L.F.B.
MEILLEUR logo du comité MÂLE
Organisateur
Année et lieu

Le club de l'A.E.L.F.B. offrira des récompenses aux meilleurs ensembles selon le nombre de participants.

- Article 3

les classements:

Le meilleur mâle et la meilleure femelle seront désignés par le jury
Le classement de l'ensemble des élevages (membres de l'A.E.L.F.B.) sera fait par un responsable du club.
Le classement sera effectué en additionnant les points des 4 meilleures fiches de jugement de chaque éleveur.
Les ex-æquo seront départagés en prenant compte des grands prix ou du 5ème, 6ème sujets etc...

- Article 4

Le nombre de lapins Fauves de Bourgogne engagés par éleveur n'est pas limité, il pourra inscrire autant de Fauves de Bourgogne qu'il souhaite.

Les lapins seront pesés à l'enlogement devant l'éleveur.

Le changement de sexe à la mise en cage est autorisé par l'A.E.L.F.B. si le comité organisateur ne l'interdit pas.

- Article 5

A la suite du jugement un responsable de l'A.E.L.F.B. en accord avec le comité organisateur établira le classement.

Il est demandé au commissaire général de l'exposition d'envoyer dès que cela est possible une copie de la page des Fauves de Bourgogne du catalogue à:

PATRAT Dominique 8 Hameau de la Chevrolais 35440 FEINS

Tel: 07.86.48.49.27/02.99.69.61.61 E-mail : domino.patrat@wanadoo

qui établira une fiche par éleveur exposant avec ses numéros de cages pour faciliter le classement des élevages par le responsable.

- Article 6

La page publicitaire de l'A.E.L.F.B. devra être mise dans le catalogue de l'exposition.
Elle sera envoyée au commissaire de l'exposition en même tant que le règlement.